

Communiqué de la Maison générale de la FSSPX au sujet de la béatification du pape Paul VI

Publié le 17 octobre 2014
3 minutes
Maison Générale - Menzingen

A l'issue du Synode extraordinaire sur la famille, le dimanche 19 octobre 2014, le pape François procédera à la béatification du pape Paul VI. **La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X** exprime les plus sérieuses réserves sur les béatifications et **canonisations** des papes récents, dont la procédure accélérée s'affranchit de la sagesse des règles séculaires de l'Eglise.

Certes Paul VI est le pape de l'Encyclique **Humanae Vitae** qui apporta lumière et réconfort aux familles catholiques, alors que les principes fondamentaux du mariage étaient fortement attaqués, comme ils l'ont été - de façon scandaleuse - par certains membres du Synode qui s'achève.

Mais Paul VI est aussi le pape qui mena le concile Vatican II à son terme, introduisant dans l'Eglise un libéralisme doctrinal qui s'exprime par des erreurs comme la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme. Il s'en est suivi un trouble que lui-même a reconnu, le 7 décembre 1968 : « *L'Eglise se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. Comme si l'Eglise se frappait elle-même.* » L'année suivante, il avouait : « *Dans de nombreux domaines, le Concile ne nous a pas donné jusqu'à présent la tranquillité, mais il a plutôt suscité des troubles et des problèmes non utiles au renforcement du Royaume de Dieu dans l'Eglise et dans les âmes* ». Jusqu'à ce cri d'alarme du 29 juin 1972 : « *La fumée de Satan est entrée par quelque fissure dans le temple de Dieu : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement se font jour...* » - Mais il ne fit qu'un constat, sans prendre de mesures propres à arrêter cette autodestruction.

Paul VI est le pape qui, dans un but œcuméniste, imposa la réforme liturgique de la messe et de tous les rites des sacrements. **Les cardinaux Ottaviani et Bacci** dénoncèrent cette nouvelle messe comme s'éloignant « *de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXIIe session du Concile de Trente* ». A leur suite, Mgr Lefebvre déclara la nouvelle messe « *imprégnée d'esprit protestant* », portant en elle « *un poison préjudiciable à la foi* ».

Sous son pontificat nombreux furent les prêtres et les religieux persécutés et même condamnés pour leur fidélité à la messe tridentine. La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X se souvient avec douleur de la condamnation de 1976 infligée à **Mgr Marcel Lefebvre**, déclaré **suspens a divinis** pour son attachement à cette messe et pour son refus catégorique des réformes. Ce n'est qu'en 2007 que, par le **Motu Proprio** de Benoît XVI, fut reconnu le fait que la messe tridentine n'avait jamais été abrogée.

A la suite de son fondateur, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X renouvelle son attachement à la Tradition bimillénaire de l'Eglise, persuadée que cette fidélité, loin d'être une crispation passiste, apporte le remède salutaire à l'autodestruction de l'Eglise.

Menzingen, le 17 octobre 2014

Source : DICI du 17/10/14

Notes de bas de page

1. 25 juillet 1968[↔]
2. in **Bref examen critique de la nouvelle messe**, lettre préface des cardinaux Ottaviani et Bacci, 3 septembre 1969, §1.[↔]
3. **Lettre ouverte aux catholiques perplexes**, Albin Michel, 1985, p. 43[↔]